

Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade & Sylvain Mary (ss.dir.), *Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et le monde*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2017, 425 p.

Par Martine Cuttier

Dans son numéro d'hiver-printemps 2014 (vol.4, n°1), *Res Militaris* présentait un compte-rendu du livre de Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*.¹ Historien et archiviste paléographe responsable du Fonds Foccart, l'auteur y prenait le contrepied de la polémique journalistique et de la dénonciation politique en montrant combien le personnage, à ce moment particulier des relations de la France et de ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne – celui des premières années de l'indépendance –, fut d'abord et avant tout un serviteur de l'État.

Le même auteur a organisé avec Olivier Forcade² et Sylvain Mary,³ les 26 et 27 mars 2015, un colloque aux Archives nationales et à la Sorbonne autour de l'inventaire de la première cellule Afrique de l'Élysée : le Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, à l'origine du Fonds Foccart.⁴ Paru en 2017, ce nouvel ouvrage en constitue les actes, fruit d'une collaboration scientifique et éditoriale entre les premières nommées et l'Agence universitaire de la Francophonie au titre d'un *Projet Foccart*.

Le volume s'attache donc à présenter des archives dont la tenue du colloque signalait la publication de l'inventaire complet.⁵ Certes, comme le rappelle Saliou M'baye⁶ dans la conclusion, "*les archives ne disent pas tout...elles ne disent même rien* stricto sensu. *Elles ne sont qu'une des différentes sources, souvent fondamentale, dont dispose l'historien pour fonder son investigation*" (p.369). Mais – à condition de poser les bonnes questions, d'en faire l'analyse et la critique interne et externe, pour cela de connaître les institutions, les protagonistes et les événements, de savoir trouver d'autres sources et de les croiser sans perdre de vue que nombre d'informations transmises oralement lui échappent – on peut en espérer quelques lumières nouvelles. C'est le cas ici, notamment à propos des principaux domaines de responsabilités de l'"*homme de l'ombre*"⁷ et du processus décisionnel de la

¹ Gallimard, Folio Histoire, 2012, 835 p.

² Professeur d'histoire contemporaine des relations internationales à l'Université Paris-Sorbonne.

³ Historien et doctorant ATER à l'Université Paris-Sorbonne.

⁴ Il représente une masse d'environ un demi-kilomètre linéaire, centrée sur les activités régaliennes et confidentielles de la présidence de la République.

⁵ L'on peut suivre les étapes de la constitution du fonds. En 1969, un premier cadre de classement est adopté, puis en 1974 une mission des Archives nationales dresse un état des lieux. Les versements se sont échelonnés entre 1977 et 1980, et leur inventaire publié en mars 2015 a nécessité douze années de travail de classement. Le programme de dépouillement a été mené par des équipes de chercheurs spécialistes de l'histoire de la V^e République, de l'Outre-Mer et de l'Afrique contemporaine.

⁶ Archiviste paléographe formé à l'École nationale des Chartes, il dirigea (de 1977 à 2005) les Archives nationales du Sénégal, dont il est directeur honoraire tout en enseignant à l'Université Cheikh Anta Diop.

⁷ Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V^e République*, Paris, Fayard, 1991. Cet auteur a fait carrière, et bien gagné sa vie, en se taillant une réputation d'expert que déconstruisent plusieurs chapitres du livre recensé ici.

politique africaine au sommet de la République. Le livre nous permet de sortir des mythes de la *Françafrique*.

Olivier Forcade introduit la série des 22 chapitres, agencée en quatre parties, chacune en lien avec le rôle qui fut celui de Foccart dans la pérennisation du mouvement gaulliste auprès du général de Gaulle, puis de Georges Pompidou et Jacques Chirac, d'une part, de l'influence de la France dans le monde bipolaire de la Guerre froide, de l'autre, particulièrement outre-mer et dans le "pré carré" africain. Le personnage, placé "*au cœur des activités régaliennes les plus secrètes de la présidence de la République*" (p.9), est fascinant pour l'historien.

La première partie dresse trois "*portraits d'acteurs*". Tout d'abord, celui de Jacques Foccart lui-même, par Jean-Pierre Bat,⁸ qui s'attache à situer sa place dans ces archives, et à cerner les sources de renseignement qui sont les siennes. "*Machine à fantasmes*" aux antipodes du "*portrait au vitriol*" peint par *Le Canard enchaîné*, ce bourgeois d'origine fut un homme d'action, de cette génération formée à l'école de la Résistance et de la clandestinité. Il aimait le parachutisme, le tir au pistolet et le monde du renseignement. Entre la fin de la guerre et 1958, de BCRA en DGER et SDECE,⁹ il a gardé des liens avec le 11^e Régiment de Choc, bras armé des services d'espionnage, où il effectuait ses périodes de réserve, à Cercottes. Une fois le général de Gaulle revenu au pouvoir, en accord avec le général Paul Grossin, directeur du SDECE, il a maintenu des liens directs, hors hiérarchie administrative, avec le responsable du secteur Afrique : le "Secteur N", doublant le Quai d'Orsay jusqu'à recourir à des *missi dominici* pour mieux informer le Président, seul décideur de la politique étrangère de la France. Il s'est toujours tenu au-dessus ou à côté de l'appareil diplomatique.

Suit, sous la plume de Pascal Geneste, le portrait de René Journiac.¹⁰ Plus jeune que Jacques Foccart, Journiac fait partie de la génération qui fit ses premières armes durant la guerre.¹¹ Formé à l'École nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM),¹² il entame une carrière de magistrat colonial, puis devient à l'Élysée le premier collaborateur de Foccart avant d'être son antenne à Matignon, auprès de Georges Pompidou, comme conseiller technique pour l'Afrique. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing choisira ce fonctionnaire d'expérience pour le rôle (qu'il tiendra jusqu'à sa mort en 1980) de "*cheville ouvrière*" de sa politique africaine (p.49). Homme d'action et de terrain, de convictions et de fidélité, "*incontournable conseiller*", il élabore avec le Président "*une nouvelle forme d'engagement*

⁸ Jean-Pierre Bat, "Foccart face à ses sources", pp.25-48.

⁹ Appellations successives du service de renseignement extérieur, respectivement sous la France Libre, à la Libération, et entre 1946 et 1982. Il a été rebaptisé DGSE à cette date.

¹⁰ "René Journiac, 'le Foccart de Giscard'", pp.49-63. L'auteur, archiviste paléographe, a été de 2001 à 2011 responsable des archives de la présidence de la République à la section du XXe siècle (les fonds Pompidou, Giscard d'Estaing, Chirac et Foccart).

¹¹ Après son incorporation, à 20 ans, dans les Chantiers de jeunesse, il s'engage dans la Résistance au sein de l'Armée secrète qui le conduit au maquis du Cantal. FTPF, il participe à la libération de Marseille. Lieutenant de réserve, il pourrait intégrer l'armée d'active, mais il opte pour une carrière coloniale. Il a 25 ans.

¹² Cette école a succédé en 1934 à l'École coloniale, créée en 1889 afin de former les administrateurs des colonies.

français en Afrique : une philosophie offensive du ‘pré carré’. Son action dans la gestion des affaires africaines couvre donc au total deux décennies (p.63).

Le troisième portrait, signé de Frédéric Grah Mel, est celui de Félix Houphouët-Boigny.¹³ Avant de devenir le premier président de la République de Côte d’Ivoire, ce dernier avait déjà acquis une solide expérience politique comme député à l’Assemblée nationale française à partir de 1945, puis en tant que ministre de la IV^e République (1956-1959). Ayant repéré ses qualités, de Gaulle retient dans son cabinet cet “*admirateur du génie de la culture française*” pour conduire la Côte d’Ivoire vers l’indépendance, autre thème de ce chapitre.

La deuxième partie concerne la décolonisation. Les sujets abordés sont variés et prouvent combien les archives du Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches sont “*une source irremplaçable*”, entre autres pour “*l’étude de la mise en place de la coopération militaire avec les anciennes colonies africaines de la France*” (p.81). Là se trouve une des clés du maintien de l’influence de la France qui, perdant l’Empire, voit sa puissance menacée de déclin dans un monde bipolaire qui n’est plus eurocentré.

Le premier exemple choisi est celui de la Mauritanie. Le titre du chapitre qui lui est consacré est explicite : “*La coopération militaire et les enjeux de défense en Afrique de l’Ouest : les cas de la Mauritanie et de l’Entente*”.¹⁴ Croisé avec les archives diplomatiques et militaires, le fonds Foccart permet de saisir “*l’architecture institutionnelle*”, “*les personnels de terrain*”, et les “*négociations*” en vue de “*conduire le transfert du domaine militaire colonial*” et de transmettre le “*pouvoir militaire aux nouveaux États nationaux, tout en réorganisant le dispositif français*”. L’enjeu consiste à “*maintenir des liens privilégiés*” avec les nouveaux gouvernements, “*condition du maintien de la puissance française*” et élément constitutif de la “*construction de la sphère d’influence de Paris*” par le biais d’une coopération qui revêt un caractère éminemment politique. Le chapitre analyse la genèse des accords de défense, avec leurs “*dissonances*” et leurs “*allégeances déçues*”, celle de l’assistance militaire technique (AMT), ainsi que “*la place des officiers français de terrain*”, car en échange du “*parapluie sécuritaire*”, les signataires accordent “*la légalité aux interventions militaires*” de la France, et garantissent “*des facilités logistiques, une quasi-liberté de circulation sur leurs territoires, l’exclusivité de leurs matières premières et l’installation de garnisons et de bases militaires*” permettant de pré-positionner des troupes (p.81).

L’analyse vaut par le deuxième exemple, celui de Madagascar,¹⁵ l’un des bijoux de feu l’Empire (à cause, notamment, de la base navale et de l’arsenal maritime de Diego-Suarez). Dans le contexte de la Guerre froide, la Grande Île garde “*un intérêt hautement*

¹³ Frédéric Grah Mel, “Félix Houphouët-Boigny, le ministre français qui est devenu chef d’État en Côte d’Ivoire”, pp.65-77. Ancien journaliste, l’auteur est professeur de l’École normale supérieure d’Abidjan, et chercheur à la Fondation Félix Houphouët-Boigny en Côte d’Ivoire.

¹⁴ Les auteurs de ce chapitre sont Arthur Banga (docteur en histoire de l’École pratique des hautes études de Paris et de l’Université Houphouët-Boigny d’Abidjan où il est enseignant-chercheur au département d’histoire) et Camille Evrard (docteur en histoire contemporaine de l’Université Paris-I Panthéon-Sorbonne).

¹⁵ Nicolas Courtin, “Symphonie militaro-sécuritaire sur la Grande Île. Madagascar et l’ordre foccardien”, pp.97-111. L’auteur est rédacteur-en-chef adjoint de la revue *Afrique contemporaine*.

géostratégique” comme fenêtre de la France sur l’océan Indien et l’Asie – surtout après la perte de l’Indochine. Cette position centrale dans la politique militaire française outre-mer sera maintenue dans un premier temps, grâce au régime de Philibert Tsiranana, autre pilier de l’Organisation commune africaine et malgache (OCAM). Mais tout bascule en 1973, faute d’avoir pu organiser la succession du Président Tsiranana. Il ne reste plus à la France qu’à se replier sur La Réunion et les Comores.

L’analyse vaut aussi pour le troisième exemple qu’est le Niger,¹⁶ plus que jamais vital après la découverte de vastes gisements d’uranium alors que le général de Gaulle accélère le programme nucléaire comme moyen de restaurer la puissance française. Le croisement des Archives nationales du Niger (ANN) avec celles d’Aix-en-Provence (ANOM) et du Service historique de la Défense (SHD, Vincennes), permet de comprendre comment fut installé un régime favorable à la France, puis comment Jacques Foccart fut dupé par le très prudent lieutenant-colonel Seyni Kountché, organisateur du coup d’État de 1974, objet d’un dossier dans le fonds Foccart. L’échec de *“l’homme de l’ombre”* peut être interprété comme celui de *“routines archétypales de l’ère post-coloniale”* (p.131).

L’analyse vaut encore dans le cas du Cameroun, présenté par Mélanie Torrent.¹⁷ Cette fois, des sources britanniques (ambassadeurs, hauts commissaires britanniques en Afrique et ambassade de Grande-Bretagne à Paris) indiquent des tensions entre le Secrétaire général et le Quai d’Orsay sur la question de la *“réunification”* du Cameroun et *“la volonté”* de la France *“d’étendre son rayonnement économique et culturel grâce à l’Afrique, après la fin de l’Empire formel”* (p.146). L’on retrouve ici la rivalité qui avait sévi au XIX^e siècle entre les deux puissances lors de la *“course au clocher”*.

Autre exemple, le Maroc.¹⁸ Les cinq cartons du fonds consacré à ce pays montrent un Jacques Foccart très au fait des affaires du royaume. On doit pourtant constater, en les croisant avec le fonds de la Présidence du général de Gaulle pour la période 1958-1965, que le Président *“traite directement les affaires marocaines avec le roi, reléguant Foccart au rôle d’observateur”*. De plus, lorsque le Président Pompidou place Michel Jobert, très lié au Maroc, au poste de Secrétaire général de l’Élysée, puis nomme à la tête du SDECE (1970) Alexandre de Marenches, ami personnel du roi Hassan II et d’Ahmed Dlimi (successeur du général Oufkir à la tête de la défense et de la sécurité intérieure), *“les affaires franco-marocaines sont traitées en circuit court, entre patrons des services de renseignement”* (p.170). Dès lors, le Secrétariat exerce un rôle de veille sur la situation marocaine, il *“s’intéresse aux jeux de pouvoirs à Rabat, aux relations de coopération franco-marocaines et aux liens entre le Maroc et les pays d’Afrique”* (ibid.). Les archives de l’Élysée nous apprennent *“que le Maroc indépendant se mêle très tôt de politique*

¹⁶ Klaas van Walraven, *“Jacques Foccart et le Niger : le briseur du Sawaba dupé par les militaires (1958-1974)”*, pp 117- 131. L’auteur est professeur à l’Université de Leiden, aux Pays-Bas.

¹⁷ Mélanie Torrent, *“Chasse gardée’ au Cameroun ? Le secrétariat général des affaires africaines et malgaches et la gestion des sphères d’influence française et britannique en Afrique de l’Ouest”*, pp.145-161. L’auteure est maîtresse de conférences à l’Université Paris-Diderot.

¹⁸ Pierre Vermeren, *“La France, l’Afrique et la connexion marocaine”*, pp.163-175. L’auteur est professeur d’histoire du Maghreb contemporain à l’Université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

africaine” (p.167). En reconnaissant la Mauritanie comme État indépendant, la France l’empêche de la considérer comme partie intégrante de son territoire, ce qui est source de discordes même si, quand se dessine la perspective de la décolonisation du Sahara espagnol, le roi Hassan II, plus réaliste, reconnaît la Mauritanie. La lecture de ce chapitre permet de comprendre que le Maroc ne cèdera néanmoins jamais sur le Sahara occidental.

Le cas de Tahiti ne relève pas des relations entre États mais de l’histoire politique française. Jean-Marc Regnault¹⁹ expose comment la consultation des archives peu à peu déclassifiées lui a permis de comprendre le cas de Pouvanaa a Oopa, militant (dès 1942) pour l’autonomie de la Polynésie, alternant arrestations, réclusion, interdictions de séjour et élections : député en 1949, tête du Conseil de gouvernement en 1957, sénateur en 1971. Au fil de ses recherches au SHD, aux archives nationales et diplomatiques, l’auteur saisit la façon dont le pouvoir prépare la population du Territoire à l’installation d’un centre d’essais nucléaires et élimine ceux qui s’y opposent, ce à quoi Jacques Foccart œuvrera discrètement pour éviter qu’ils ne ternissent l’image de la France en Océanie.²⁰

Les deux chapitres non encore cités portent sur d’autres archives. Tout d’abord celles de Bob Denard, que présente Walter Bruyère-Ostells.²¹ Le fonds privé, déjà accessible mais épuré, offre “*une opportunité pour comprendre les ressorts militaires, politiques, diplomatiques et géopolitiques qui rendent les aventures de mercenaires intelligibles*” quand “*les archives institutionnelles n’offrent pas encore toutes les pièces couvrant les décennies 1970 et 1980*” : elles ne seront ouvertes que dans une ou deux décennies (p.133). L’ensemble regroupant des documents très divers constitue “*une source très précieuse pour mettre en lumière le fonctionnement*” du “*système mercenaire français*” et mieux “*éclairer les liens avec Jacques Foccart*” et les réseaux mis en place “*pour maintenir l’influence française en Afrique subsaharienne à partir de 1960*”. Il aide à nuancer, parfois à démentir, la caricature habituelle s’agissant de ces mercenaires.

À la suite, Anne Leblay-Kinoshita²² confronte les archives de l’Outre-mer et de la Coopération avec les activités du Secrétariat général de la Communauté.²³ Elle indique le

¹⁹ “Refaire le procès d’une victime tahitienne de la grandeur. Quête et requête en faveur de l’innocence du député Pouvanaa a Oopa”, pp.177-190. L’auteur est maître de conférences à l’Université de Polynésie..

²⁰ Homme de gauche, l’auteur se fait justicier en mettant le métier d’historien au service de la réhabilitation et la révision du procès de Pouvanaa. Il a espéré une demande officielle de révision avec la venue au pouvoir de l’indépendantiste Oscar Temaru en 2004, vœu repris en 2009 par l’Assemblée de la Polynésie. En 2012, le président Nicolas Sarkozy a facilité l’accès au dossier Pouvanaa contenu dans le fonds Foccart. Promesse renouvelée par François Hollande pendant la campagne présidentielle. Il a pu consulter les archives des Comités de défense de la IV^e République, des Conseils de défense de la V^e et le fonds Foccart, accumulant les informations sur la volonté du pouvoir d’éliminer politiquement l’ élu. En 2014, il s’est tourné vers Christiane Taubira, alors ministre la Justice, qui a saisi la Commission de révision des condamnations pénales. Il semble que la démarche de l’historien diffère de celle des juges.

²¹ Walter Bruyère-Ostells, “Bob Denard : les archives d’un mercenaire foccardien”, pp.133-134. L’auteur est maître de conférences à Sciences-Po Aix.

²² Anne Leblay-Kinoshita, “Les archives des rues Oudinot et Monsieur au prisme de Foccart”, pp.191-200. L’auteure est archiviste paléographe et conservatrice du patrimoine.

²³ Ce Secrétariat fut créé en 1958 afin de matérialiser la séparation politique entre les territoires coloniaux promis à l’indépendance (AOF et AEF) et Madagascar et les DOM-TOM, destinés à rester associés à la République. Selon cette logique, l’ancien ministère des Colonies a ainsi cédé la place à deux ministères, respectivement établis rue Oudinot et rue Monsieur (ce qui explique le titre de ce chapitre).

cheminement compliqué, parfois arbitraire, de leur gestion au fil du temps, au détriment de la cohérence des fonds. Le chapitre vise à montrer comment ces fonds sont éclairés par l'histoire institutionnelle du Secrétariat général et quelle image ils font ressortir du Secrétaire.

La troisième partie se penche sur la “*méthode Foccart*”. Elle débute par une étude sur “*Foccart, l’OAS et l’extrême-droite*”,²⁴ qui déconstruit le portrait d’un Foccart “*homme des coups tordus*” ; elle focalise sur le type d’éléments dont il dispose pour “*forger son opinion sur l’état de la situation*” et de la menace représentée par l’OAS pour l’action du Président de Gaulle. Il s’avère que l’ensemble est “*hétéroclite et discontinu*” Quant à l’usage direct et indirect des renseignements, “*l’écart est important entre les rumeurs et les représentations, et les réalités qui se dégagent des archives*” (p.205). Et surtout, dans la lutte contre les activistes et l’OAS sur lesquels il dispose de “*très peu d’informations*”, “*le rôle de Jacques Foccart ne fut pas déterminant*”. D’autant que l’obtention d’informations dépend, le plus souvent, des ministres des Armées et de l’Intérieur qui “*ne tiennent pas à abdiquer leurs prérogatives*” (pp.217-218).

À propos du SAC, François Audiguié²⁵ démontre combien la presse d’opposition (*Le Canard enchaîné* en tête) ont “*fantasmé sur son compte*”, sans doute parce que “*le conseiller élyséen a alimenté les soupçons [en combinant] les formes officielles de pouvoir et les formes officieuses d’influence*”. Le SAC “*illustre cette confusion des genres où un service d’ordre classique devient à l’occasion une officine de renseignement et une police parallèle*” – dont les “*rapports d’ambiance*” exagéraient la menace et intoxiquaient le pouvoir plus qu’ils ne l’informaient (pp.219-220). L’auteur décrit les relations de proximité entre Jacques Foccart et le siège du mouvement, rue de Solferino, dont il détaille le fonctionnement.

Sébastien-Yves Laurent s’attache quant à lui aux rapports entre Foccart et le SDECE.²⁶ L’ouverture du fonds permet à l’historien “*d’évaluer la part prise par le conseiller dans les activités de renseignement entre 1958 et 1974*”. Pour ce faire, il se pose la question de “*l’appréhension du renseignement par Jacques Foccart*”, fort de son expérience de la clandestinité, de la gestion d’une organisation politique, de la gérance d’une entreprise d’export, de la consolidation de réseaux, ce qui “*n’en fait pourtant pas, en 1953, un homme de renseignement*” au sens où “*on le pratique dans les services de l’État*” (p.232). La “*méthode Foccart*” vise à éviter que l’Outre-mer ne bascule dans l’indépendance.

Puis Sylvain Mary²⁷ analyse l’ambiguïté des prérogatives de Foccart, “*officielles pour le ‘pré carré’ et officieuses pour les DOM-TOM*” (p.240). Cependant, la consultation

²⁴ Pp.213-218. L’auteur, Olivier Dard, est professeur à l’Université Paris-Sorbonne.

²⁵ “Jacques Foccart et le Service d’action civique”, pp.219-229. L’auteur est professeur à l’Université de Lorraine.

²⁶ “Foccart au miroir du SDECE des années 1960 : entre ‘pré carré’ africain et guerre froide”, pp.231-237. L’auteur, politologue et historien, est professeur à l’Université de Bordeaux.

²⁷ Sylvain Mary, “Politique de l’urgence contre la décolonisation. Foccart, conseiller présidentiel pour les départements d’outre-mer (1958-1974)”, pp.239-254. Sur l’auteur, cf. note 3, *supra*.

du fonds associée à celle des archives ministérielles révèle que la politique gaulliste envers les DOM se décide à l'Élysée.

Le cas des Comores, qui aurait pu être abordé dans la deuxième partie, l'est pour compléter l'apport du fonds et mieux comprendre la méthode Foccart.²⁸ Charly Jollivet le croise avec les archives comoriennes (en piteux état de conservation), mais aussi avec diverses archives françaises (notamment celles de La Réunion), celles de l'ONU, de l'OUA, de Madagascar, et de Tanzanie pour la diaspora. L'un des sujets porte sur le statut des Îles, notamment de Mayotte, en raison de leur intérêt stratégique.

Frédéric Turpin²⁹ analyse la "légende noire" qui s'est tissée autour du personnage de Jacques Foccart, et les facteurs qui l'ont nourrie. L'auteur montre que l'image qu'elle offre d'un "*bras séculier du régime gaulliste par ses réseaux de barbouzes dont il serait à la fois l'incarnation et le chef [...] est réductrice et mérite de nombreuses nuances*" (p.265). Son action s'inscrit dans un contexte de violence d'État. Il en jugeait l'usage légitime face à "*une menace de déstabilisation de la République fondée et présidée par le général de Gaulle*". Pour cet homme d'action, "*la fin justifie les moyens, au nom de la raison d'État, incarnée par de Gaulle et 'une certaine idée de la France'*" (p.267). D'autant que pour le général, il y a la France, l'État et le droit, vision que partage ce "*collaborateur idéal*", patriote affrontant des temps turbulents (Résistance, décolonisation, OAS, affaire Ben Barka, etc., sur fond de rivalité Est-Ouest). La légende s'alimente à l'incompréhension, à certains tropismes des milieux journalistiques, à toute une filmographie, et à "*une volonté de dénigrement systématique du régime de la V^e République et de son fondateur*" (p.274). Le texte rejoint le livre et le chapitre de Jean-Pierre Bat dans la volonté de situer la légende par rapport à la réalité et de rompre avec les fantasmes.

La quatrième et dernière partie aborde les "*affaires diplomatiques et la diplomatie d'affaires*". Les trois premiers chapitres illustrent l'une des conclusions de la conférence de Bandoeng d'avril 1955 selon laquelle l'indépendance politique ne peut exister sans indépendance économique, donc sans maîtrise des ressources naturelles. Dans les trois cas, il est fait peu de cas du fonds Foccart. À propos du franc CFA, Olivier Feiertag³⁰ établit le lien entre "*le pouvoir monétaire et le pouvoir militaire de l'ancienne métropole : la zone franc et 'le pré carré'*" Le franc CFA est l'un des instruments de la "Françafrique", il est "*le principal trait d'union entre l'âge colonial et postcolonial*" (p.287). Un lien qu'a rompu Sékou Touré, au nom de la souveraineté de la Guinée. Si l'africanisation de la zone franc, en 1973-1974 a pu passer pour une décolonisation monétaire, elle s'est réalité traduite par une recolonisation des États africains par le FMI et la Banque mondiale dans les années 1980 face à la crise de la dette.

²⁸ Charly Jollivet, "L'apport du fonds Foccart pour l'histoire des Comores (1958-1974)", pp.255-264. L'auteur est doctorant en archivistique et ATER à l'Université d'Angers.

²⁹ Frédéric Turpin, "Jacques Foccart : pourquoi la légende noire ?", pp.265-283. L'auteur est professeur d'histoire des relations internationales à l'Université de Savoie.

³⁰ Olivier Feiertag, "La politique du franc CFA (1958-1974) : le tournant de la décolonisation monétaire", pp.287-307. L'auteur est professeur à l'Université de Rouen.

Guia Migani,³¹ de son côté, étudie la façon dont la convention d'association contenue dans le traité de la Communauté Économique Européenne de 1957 apporte aux colonies françaises des avantages financiers et commerciaux. Sont passés en revue les traités de Rome et les conventions de Yaoundé, qui obligent la France à tenir compte d'une pluralité d'acteurs et d'intérêts divergents, à tel point que *“le rôle de la France ne se définit plus en termes de puissance mais d'influence”* (p.322). *“Influence”* : le choix des mots est lourd de sens et signifie bien qu'après la défaite de 1940, la décolonisation a accentué le déclin de la puissance française, que le choix de la coopération (deuxième partie) avait pour vocation de maintenir, d'autant qu'avec le veto dont dispose la France au Conseil de sécurité des Nations Unies et l'accès à l'arme nucléaire et à l'espace, la France forgeait de nouveaux outils de puissance qui n'étaient plus ceux du XIX^e siècle.

Le terme est repris par Laurence Badel à propos des *“enjeux de la ‘Francophonie économique’” : les voies renouvelées de l'influence française au tournant des années 1960-1970*.³² Elle s'appuie sur le rapport présenté par Jacques Attali en 2014, qui posait la question *“de la place de l'Afrique francophone dans le dispositif d'influence française”*. Dès la fin de la guerre, le but fut d'établir le lien entre *“expansion économique et influence culturelle”*, *“socle de la nouvelle politique dite ‘d'assistance technique’”*. Cette politique, toutefois, a moins accompagné la décolonisation de l'Afrique que celle du Proche-Orient, devenu *“le berceau de la coopération technique française”* (p.324). Ce qui n'empêchera pas le Président Senghor en 1973 de se faire *“le champion de la francophonie économique”* (p.325). La France a participé *“à la formation des élites administratives et économiques africaines”*, et favorisé les investissements français privés à l'étranger (1967-1970) par le biais de groupements professionnels.

Les archives indiquent encore combien Jacques Foccart a mesuré l'importance stratégique du nickel de la Nouvelle-Calédonie pour défendre l'indépendance du pays. Il veille à la reprise en main du *“Caillou”* en contrant les revendications politiques kanak et en contrôlant les intérêts des sociétés étrangères.³³

Anna Konieczna³⁴ s'intéresse aux relations entre la France et l'Afrique du Sud, pays *“hors du champ”* d'un pré carré disparate. En s'appuyant sur les sources sud-africaines et françaises et sur les recherches concernant les *“réseaux Foccart”*, l'auteure vise à rompre avec l'approche réaliste au profit d'une analyse fonctionnaliste des institutions françaises en charge de la politique africaine. Elle souligne les limites de l'action de la France dans sa volonté de maintenir sa *“grandeur”* face à une Afrique francophone perméable aux influences extérieures et cherchant à affirmer sa souveraineté en desserrant l'étau français, *“théorie indépendantiste”* confirmée par la lecture des

³¹ Guia Migani, *“La CEE et l'Afrique : quel projet de développement pour la coopération euro-africaine ? (1958-1972)”*, pp.309-322. L'auteure est maître de conférences à l'Université François Rabelais de Tours.

³² Pp.323-339. L'auteure est professeure d'histoire contemporaine à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

³³ Sarah Mohamed-Gaillard, *“Le Nickel calédonien, un levier de la puissance française en Océanie (1958-1974)”*, pp.341-351. L'auteure est maître de conférences à l'INALCO.

³⁴ Anna Leblay-Konieczna, *“L'Afrique du Sud, un partenaire particulier pour le ‘dialogue’”*, pp.353-368. L'auteure est archiviste paléographe et conservatrice du patrimoine.

archives de Jacques Foccart. Dans une configuration de conflit idéologique Est-Ouest et de tensions Nord-Sud, la France réproue l'activité soviétique et l'interventionnisme américain en Afrique. Ainsi une relation triangulaire entre la France, l'Afrique du Sud et le "pré carré" résulte de l'activité des "réseaux Foccart" et renforce la présence française.

Il revient à Saliou M'baye de conclure. Il le fait, dans la continuité des travaux de Jean-Pierre Bat, en mettant l'accent sur ce qui apparaît comme l'idée centrale de l'ouvrage à la lumière de ces archives nouvellement disponibles : à savoir qu'il convient "*de porter le regard et la critique au cœur des fantasmes de la Françafrique – fantasmes que l'historien doit commencer par décomposer*". Le fonds Foccart invite à "*dépasser les mythes*" car "*c'est un coin du rideau menant aux coulisses qui est soulevé avec l'accès à ces sources inédites*" (p.370).

Ce livre est fondateur et ne peut qu'appeler d'autres travaux semblables.

Martine Cuttier